

L'association France Parkinson lance un appel à projets 2019 :

Vivre avec la maladie de Parkinson.

Clôture du dépôt des candidatures le 15 septembre 2019.

Les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes malades de Parkinson peuvent les conduire à quitter leur domicile habituel, que celui-ci ne soit plus adapté, ou que l'évolution de la maladie les conduisent à devoir modifier leur cadre de vie.

Le présent appel à projet vise à :

- Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement au quotidien des personnes : France Parkinson souhaite valoriser et encourager auprès des établissements d'hébergement engagés dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie de Parkinson des actions favorisant la qualité de vie de la personne et sa prise en charge, qu'il s'agisse d'un accueil permanent, temporaire ou d'un accueil de jour.
 - Il s'agira de proposer des actions, ancrées dans une bonne connaissance de la pathologie, qui proposent concrètement de soutenir et accompagner les personnes malades confrontées à des difficultés motrices, non motrices, relationnelles ou psychologiques dans le maintien d'une autonomie et d'interactions sociales adaptées.

- Faire émerger des réflexions ou des initiatives visant à expérimenter des façons adaptées d'habiter pour des personnes de tous âges, seules ou en famille, à la recherche, dans une étape de vie, de solutions intermédiaires de logement entre leur domicile initial et l'entrée en établissement médico-social : habitat regroupé ou partagé, cohabitations intergénérationnelles, logement conventionnel adapté et accompagné, etc..
 - Il s'agira avant tout de mettre en évidence des pistes de réflexion autour des modalités d'adaptation de l'habitat aux spécificités de la pathologie et à ses évolutions possibles, d'accessibilité financière de la proposition et d'inscription de la proposition dans un réseau de partenaires sociaux et médico-sociaux locaux.

Une dotation pourra aller jusqu'à 7 000 euros par projet, avec la possibilité, pour une proposition spécifique nécessitant de sortir de ce cadre, d'être néanmoins examinée par l'association.

Les initiatives recherchées

Parcours de vie des personnes

- Préparation de l'entrée en établissement garantissant la continuité des soins et de prise en charge globale de la personne.
- Renforcement des contenus adaptés à proposer aux personnes malades dans le cadre d'hébergements temporaires programmés et/ou d'accueils de jour.
- Mise en place d'actions de fonctionnement en réseau pour animer ce maillage territorial.

Qualité de vie, prise en charge :

- Actions visant le maintien et l'encouragement de la participation et de l'autonomie.
- Proposition d'activités ou d'ateliers visant concrètement à améliorer le quotidien des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, en soutien et appui aux symptômes moteurs et non moteurs qui altèrent leur qualité de vie.
- Adaptation de la prise en charge aux spécificités de la maladie de Parkinson

Maintien du lien social :

- Propositions d'actions visant à prévenir ou atténuer l'isolement social des personnes atteintes la maladie de Parkinson.
- Projets locaux de solidarité et d'inclusion sociale entre personnes malades et non malades
- Aides à la communication et utilisation d'outils numériques

Habitat adapté

- Projets de toutes natures visant une proposition sociale, médico-sociale, juridique et économique adaptée à cette pathologie évolutive et au maintien d'une bonne qualité de vie

Qui peut concourir ?

- Tous les établissements médicaux-sociaux (SSIAD, SAAD, SPASAD, EHPAD, AJ autonomes, ULSD, SSR, MAS, FAM, etc...) situés en France accueillant des personnes de tous âges atteintes de la maladie de Parkinson et souhaitant mettre en œuvre une action innovante adaptée de qualité.
- Tout porteur de projet associatif ou public qui souhaite contribuer à l'ingénierie de montage d'un projet d'habitat inclusif.

Seront recevables les dossiers qui :

- Présentent une action spécifique.
- Présentent de façon objective les attentes évaluées des personnes malades de Parkinson accueillies, leur nombre et qui témoignent d'une véritable connaissance de la maladie.

- Répondent à l'ensemble des éléments demandés dans le dossier de participation
- Exposent un volet de développement détaillé et chiffré de l'initiative, son calendrier de mise en œuvre ainsi que de son évaluation.
- S'insèrent dans un réseau de partenaires locaux adaptés, dont les interactions et les apports au projet sont exposés.

Le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants : applicabilité du projet, rapidité de mise en place, qualité de la connaissance de la pathologie, degré d'insertion du projet dans des ressources territoriales pérennes (autres acteurs locaux, partenaires institutionnels), modalités d'évaluation de l'apport de l'action, pérennité et reproductibilité possible du dispositif, lien avec les comités bénévoles locaux France Parkinson.

Clôture du dépôt des dossiers le 15 Septembre 2019 : Dossier à télécharger sur le site France Parkinson.

Dossiers à adresser à c.cabrol@franceparkinson.fr